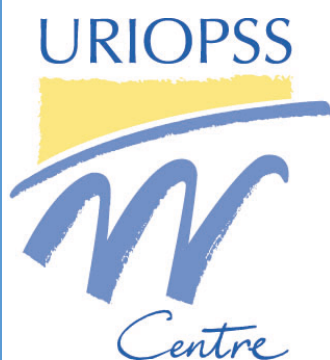




2016

CATALOGUE DES FORMATIONS

L'expertise du réseau UNIOPSS - URIOPSS au service des valeurs associatives
et des acteurs du secteur social, médico-social et de la santé privés à but non lucratif.

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
29 boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72 – Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr
<http://www.uriopss-centre.asso.fr>

FORMATIONS INTER-ETABLISSEMENTS – à Orléans

Gouvernance et vie associative

1	Diversifier ses sources de financement	M. Luc MAUDUIT	15 janvier 2016	285 €
2	La gouvernance associative : qui fait quoi, responsabilités afférentes	Mme Catherine AUDIAS	2 février 2016	285 €
3	Présentation du secteur social et médico-social, des publics concernés, des gestionnaires et des financeurs et décideurs et des modes de régulation	M. Arnaud VINSONNEAU	25 février 2016	285 €
4	Elaborer un plan de communication	Mme Isabelle RUISSEAU	26 février 2016	285 €
5	Comprendre et mettre en œuvre une démarche de CPOM	M. Luc MAUDUIT	8 mars 2016	285 €
6	Coopération et regroupements dans le secteur social et médico-social	M. Luc MAUDUIT	10 mars 2016	285 €
7	Recours aux appels à projet : quel bilan et quels retours ? Comment anticiper et s'y préparer ?	M. Johan PRIOU	29 avril 2016	285 €
8	Revisiter ses statuts d'association (loi 1901) et ses délégations de pouvoir (le DUD)	Mmes Agnès BLON-DEAU et Emilie ROY	23 mai 2016	285 €

Gestion comptable et financière - Tarification

9	Régime fiscal et social des associations NOUVEAU	M. François JUIN	3 mars 2016	285 €
10	Le contentieux de la tarification sanitaire et sociale	M. Arnaud VINSONNEAU	19 avril 2016	285 €
11	Contrôle de gestion et tableaux de bord dans le secteur social et médico-social	M. Luc MAUDUIT	10 mai 2016	285 €
12	L'analyse financière des ESMS	M. Luc MAUDUIT	2 et 3 juin 2016	570 €
13	La démarche budgétaire des ESMS	M. Luc MAUDUIT	14 juin 2016	285 €
14	Les spécificités comptables des ESMS : du plan comptable général à l'instruction comptable M 22	M. Luc MAUDUIT	28 et 29 novembre 2016	570 €
15	Le Compte Administratif des ESMS	M. Luc MAUDUIT	5 décembre 2016	285 €
16	Elaborer son Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement	M. Luc MAUDUIT	6 décembre 2016	285 €

TARIF salariés : 285 € par journée de formation / TARIF administrateurs : 115 € par journée de formation

Au plus près de vos besoins...

- Toutes les formations proposées en Inter sont déclinables en Intra au sein de votre association à votre demande. Elles se déroulent alors généralement sur site et sont adaptées à vos problématiques et au contexte de votre association.
- Nous appuyons également la conduite de vos projets et l'accompagnement au changement de vos organisations (projets associatifs et stratégiques, projets d'établissement, CPOM, coopérations et regroupements, analyse financière, droit social et GRH...)
- Des formations gratuites destinées aux administrateurs bénévoles sont aussi proposées.

N'hésitez pas à nous contacter.

Management et ressources humaines				
17	Le pilotage social des restructurations	Mme Catherine AUDIAS	21 mars 2016	285 €
18	Mener un recrutement	Mme Catherine AUDIAS	22 mars 2016	285 €
19	Le management d'équipe dans le secteur social et médico-social	Mme Odile PIERRARD	24 et 25 mars 2016	570 €
20	Mise en œuvre des mutualisations de moyens : conséquences en droit social	Mme Catherine AUDIAS	21 avril 2016	285 €
21	La gestion des conflits	Mme Odile PIERRARD	25 avril 2016	285 €
22	Conduire les entretiens d'évaluation et entretiens professionnels	Mme Sabine ESNAULT	24 mai 2016	285 €
23	GPEC et GPEC territoriale : définitions et enjeux	Mme Agnès BLONDEAU	30 mai 2016	285 €
24	Conduire et accompagner le changement dans le secteur social et médico-social	Mme Odile PIERRARD	16 septembre 2016	285 €
25	Concevoir et utiliser une fiche de poste	Mme Agnès BLONDEAU	14 octobre 2016	285 €
26	Construire et articuler les outils de la GRH	Mme Agnès BLONDEAU	8 novembre 2016	285 €

Législation sociale et droit du travail				
27	La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs	NOUVEAU Mme Catherine AUDIAS	21 janvier 2016	285 €
28	Annualisation du temps de travail	M. Louis-Philippe BICHON	22 février 2016	285 €
29	Les particularités du contrat à durée déterminée et du temps partiel	Mme Catherine AUDIAS	28 avril 2016	285 €
30	Questions d'actualité en droit du travail	M. Louis-Philippe BICHON	13 mai 2016	285 €
31	Les fondamentaux du droit social	Mme Catherine AUDIAS	6 et 7 juin 2016	570 €
32	Les congés payés et jours fériés	Mme Agnès BLONDEAU	9 juin 2016	285 €
33	Maladie, inaptitude, accidents du travail : la gestion des absences	Mme Catherine AUDIAS	28 juin 2016	285 €
34	Les outils d'aménagement du temps de travail	M. Louis-Philippe BICHON	9 septembre 2016	285 €
35	Le contrat de travail : embauche, exécution, rupture	Mme Catherine AUDIAS	13 septembre 2016	285 €
36	La prévention des risques professionnels	Mme Catherine AUDIAS	11 octobre 2016	285 €
37	Les instances représentatives du personnel : élections, instances, missions	NOUVEAU Mme Catherine AUDIAS	13 octobre 2016	285 €
38	Pratique et techniques de la paie	M. Louis-Philippe	14 et 15 novembre	570 €

Pratiques professionnelles				
39	Hygiène et sécurité alimentaire	NOUVEAU Mme Fatima MOUSTAID-HOUNTONDJI	4 et 5 février 2016	570 €
40	Mettre en place et animer une démarche d'amélioration de la qualité	M. Olivier RABILLOUD	29 février 2016	285 €
41	La prévention de la gestion du stress et de l'usure professionnelle	M. Olivier RABILLOUD	7 mars 2016	285 €
42	Obligations en restauration collective : élaborer son PMS	Mme Fatima MOUSTAID-HOUNTONDJI	12 mai 2016	285 €
43	De la prévention de la maltraitance à la promotion de la bientraitance	Mme Véronique LOGEAS	10 octobre 2016	285 €

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

CONDITIONS GENERALES

I - INSCRIPTION

Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard **3 semaines** avant le début du stage, à l'aide des bulletins prévus à cet effet, signés par l'employeur et **accompagnés du règlement**.

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

II - ANNULATION

Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation reçue par écrit (courrier, mail, fax), au plus tard deux semaines avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu.

Pour toute annulation de votre part postérieure à ce délai de deux semaines, des frais de gestion de dossier à hauteur de 30 % du montant de la formation seront retenus.

Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage (sauf en cas d'arrêt de travail : facturation des frais de gestion de dossier uniquement). Néanmoins, des solutions seront recherchées pour vous permettre de finir le stage sur une autre session.

Du fait de l'URIOPSS :

La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum de 6 inscriptions. En deçà, l'URIOPSS Centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informons le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date prévue.

L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucune indemnité ne sera versée au participant.

III - CONVENTION DE FORMATION - ATTESTATION DE PRESENCE - FACTURE

Deux semaines avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service une confirmation d'inscription, à destination du stagiaire, précisant notamment le lieu et les horaires, ainsi qu'une convention de formation, établie en double exemplaire, dont un est à retourner signé avant le début du stage.

Au terme de la formation, des attestations de présence seront adressées à l'employeur, en double exemplaire, dont un pour le stagiaire, ainsi que la facture.

L'URIOPSS Centre est habilitée à délivrer des attestations aux professionnels de santé, justifiant de leur participation à un programme DPC.

IV - TARIFS - REGLEMENT

Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA et s'entendent pour l'année 2016 et pour les adhérents de l'URIOPSS Centre. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.

Le règlement du coût de la formation inter-établissements doit nous être adressé, avec le bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Centre (merci de bien vouloir nous adresser un chèque par stage). L'inscription sera effective à la réception du règlement.

Pour les formations intra-établissement, un acompte de 30 % du coût total des frais pédagogiques est demandé à la signature de la convention. Pour des formations de longue durée (plus de 8 jours), nous vous adressons également une facture intermédiaire correspondant à 40 % du coût total des frais pédagogiques.

Les formations organisées par l'URIOPSS Centre peuvent être prises en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) : Unifaf, Uniformation ou autres. Si vous souhaitez que l'OPCA règle directement l'URIOPSS, il vous appartient de faire au préalable la demande de prise en charge auprès de l'OPCA et de le joindre lors de votre inscription ou de nous l'indiquer avant l'établissement de la convention, notamment pour les formations intra-établissement.

V - LIEU - HEBERGEMENT - REPAS

Les formations inter-établissements ont lieu en général à l'URIOPSS Centre, ou dans un autre lieu si nécessaire.

Une liste d'hôtels peut vous être envoyée sur demande.

Pour le repas de midi, nous vous proposons, pour une question d'horaire, de le prendre ensemble à proximité. Il doit être réglé sur place par chaque stagiaire.

NUMERO DE LA DECLARATION D'ACTIVITE AU TITRE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
URIOPSS Centre : n° 24 45 00 135 45

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

LES FORMATIONS DE L'URIOPSS

- Les formations présentées ont pour objectif d'accompagner au mieux les dirigeants et les professionnels des associations sanitaires et sociales. Les thèmes proposés ont été retenus pour répondre aux besoins exprimés par les adhérents. Cette liste pourra être complétée par de nouvelles formations en fonction de vos demandes et/ou de l'actualité.
- Les formations inter-établissements proposées, chaque année, sur de courtes durées (de 1 à 2 jours), permettent aux responsables associatifs et à leurs collaborateurs de se former, se perfectionner et s'informer. C'est également se donner l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec d'autres adhérents.
- Toutes les formations inter-établissements sont également réalisables en intra-établissement. Construites "à la carte", elles sont organisées en fonction de vos projets, de vos priorités et des caractéristiques de fonctionnement de vos établissements et services.
- Nous pouvons également construire avec vous d'autres formations qui peuvent être réalisées au sein de votre établissement ou dans un autre lieu.

LE SERVICE FORMATION DE L'URIOPSS

Coordonnées :

URIOPSS Centre - Service Formation
29 boulevard Rocheplatte, BP 35
45016 ORLEANS CEDEX 1
tél : 02.38.62.34.39 / fax : 02.38.81.29.72
mail : uriopss.centre@wanadoo.fr

Contacts :

Aude BRARD : Responsable du service
Carine PRIMO : Suivi formation Intra et Accompagnements
Stéphanie GENZA : Suivi formation Inter

LES FORMATEURS DE L'URIOPSS

Mme Catherine AUDIAS

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Maître Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Mme Sabine ESNAULT

Conseillère technique et Responsable du Département Ressources Humaines à l'URIOPSS Ile-de-France

M. François JUIN

Commissaire aux comptes

Mme Véronique LOGEIS

Juriste, formatrice, consultante spécialisée dans le secteur sanitaire, social et médico-social

M. Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Mme Fatima MOUSTAID-HOUNTONDJI

Consultante-formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

Mme Odile PIERRARD

Formatrice, ancienne directrice d'établissement social et médico-social

M. Olivier RABILLOUD

Consultant - Formateur

Mme Isabelle RUISSEAU

Conseillère technique à l'URIOPSS Pays-de-Loire

M. Arnaud VINSONNEAU

Juriste en droit de l'action sociale, Formateur, Consultant

L'équipe technique de l'URIOPSS Centre : **Mme Agnès BLONDEAU, Mme Emilie ROY et M. Johan PRIOU**

NUMERO DE LA DECLARATION D'ACTIVITE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

URIOPSS Centre : n° 24 45 00 135 45 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2016

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre

29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -

45016 ORLEANS CEDEX 01

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr

Numéro de déclaration d'activité :

24 45 00 135 45

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

ORGANISME

NOM DE LA STRUCTURE

ADRESSE

.....

.....

TEL..... FAX

MAIL

NUMERO ADHERENT : CC

STAGIAIRE(S)

NOM PRENOM

FONCTION

NOM PRENOM

FONCTION

NOM PRENOM

FONCTION

INSCRIPTION AU STAGE

NUMERO INTITULE.....

DATE(S)..... COÛT X..... NOMBRE DE PERSONNES

COÛT TOTAL..... €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d'inscription

ADRESSE DE FACTURATION

Si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCA

.....

.....



J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter



J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

FAIT A LE.....

SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR